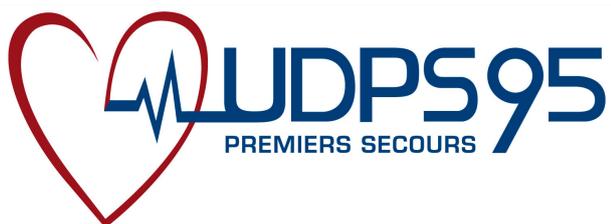


FORMATION INCENDIE



PRÉ REQUIS

Tout salarié volontaire ou désigné par le responsable d'établissement

DURÉE

1/2 journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes par groupe

RÈGLEMENTATION

- L231-3-1 : Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.
- L-R232-12-20 : Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local et ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action.

VALIDATION

- Évaluation continue durant le stage
- Remise d'une attestation de formation Incendie



OBJECTIFS :

Connaître les consignes de la propagation d'un incendie
Déterminer les rôles de chacun pour l'extinction
Connaître les méthodes d'extinction

LE PROGRAMME

Les causes et effets de l'incendie :

- ✓ Mission de l'équipier incendie
- ✓ La réglementation
- ✓ Conséquences et causes d'un incendie dans l'entreprise
- ✓ Le triangle du feu
- ✓ Les modes de propagation
- ✓ Les agents extincteurs et les différents procédés d'extinction
- ✓ Les moyens de secours
- ✓ L'organisation de l'intervention
- ✓ Les règles de sécurité

Mises en pratique selon la configuration des bureaux

- ✓ Synthèse et évaluation

UDPS 95 - 2 rue Bernard Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER
Affiliée à l'ANPS (Association Nationale de Premiers Secours)



Tél. : 01 30 75 25 73 – Email : contact@udps95.fr - Site internet : <http://udps95.fr>
Association de loi de 1901 – Déclaration d'activité : 11 95 05798 95 – Siret : 414 676 122 00024